

# REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

## Les différents modes de règlements



Le Trésor Public d'Obernai ne peut plus encaisser la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères. **Nous avons confié la facturation et l'encaissement de la Redevance à la Société ALPHA (groupe VEOLIA).**

**Vous avez 5 modes de règlement à votre disposition :**

01

### Le prélèvement automatique

Mensualisé ou trimestrialisé

Comment faire ?



Complétez le mandat de prélèvement joint accompagné d'un RIB et d'une signature à **envoyer directement à la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile** :  
38 rue du Maréchal Koenig  
BP 85 - 67213 Obernai cedex

02

### Le paiement en ligne

Comment faire ?



Rendez-vous sur [www.alphaveolia-ccpso.ecocito.com](http://www.alphaveolia-ccpso.ecocito.com)  
Pensez à vous munir de votre clé d'activation indiquée sur la 1<sup>ère</sup> page de votre facture pour ouvrir votre compte.

03

### Le virement bancaire

À qui l'adresser ?



**Banque CRÉDIT MUTUEL**  
IBAN : FR76 1189 9002 0100 0262 0304 677  
BIC : CMCIFR2A  
Libellé : Facture REOM N° ...

04

### La carte bancaire

Où aller ?



Rendez-vous directement à la **Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile** :  
38 rue du Maréchal Koenig  
67213 Obernai cedex

05

### Le chèque

À qui l'adresser ?



À l'ordre d'**ALPHA**

À **envoyer directement à ALPHA** :

TSA 80600  
69626 VILLEURBANNE CEDEX

